RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Q U É B E C

NO : R-3888-2014

HQT - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'AJOUTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «TRANSPORTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE et DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs *« L »* et *« M »* ou qui sont parties à des *« contrats spéciaux »* et qui, collectivement, consomment environ 36 **TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars.**

2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.

5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.

6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.

7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.

8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.

11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que la demande du Transporteur est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres.

12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :

13. L'AQCIE et le CIFQ comptent traiter de tous les enjeux qui seront retenus par la Régie dans le cadre du présent dossier, parmi ceux dont traite la demande du Transporteur.

14. Pour donner suite à diverses décisions rendues au cours des dernières années par la Régie le Transporteur présente plusieurs propositions visant soit des changements à sa politique actuelle d'ajouts, soit le maintien de parties de celle-ci. Ces propositions peuvent avoir un impact tarifaire important, en particulier sur les membres de l'AQCIE et du CIFQ.

15. Les propositions faisant suite à plusieurs décisions de la Régie, l'AQCIE et le CIFQ ont entrepris l'examen du contexte de la présente demande mais n'ont pas pu à ce stade compléter leur étude, de sorte que leurs vues actuelles ne peuvent être que préliminaires et devront être validées auprès de l'expert dont ils ont retenu les services, la plupart des propositions formulées par le Transporteur étant d'ailleurs jusqu'à un certain point inter-reliées.

16. Les vues actuelles de l'AQCIE et du CIFQ sur les propositions du Transporteur devront également être validées par l'obtention de nombreuses clarifications de la part du Transporteur et de son expert au moyen de demandes de renseignements, plusieurs des propositions et justifications du Transporteur requérant des éclaircissements. Ils estiment que la rencontre préparatoire évoquée par la Régie pourrait également être d'une grande utilité à cet égard.

17. En conséquence, l'AQCIE et le CIFQ ne pourront proposer de conclusions spécifiques à l'appui ou à l'encontre des diverses propositions du Transporteur qu'au moment de la production de leur preuve.

18. L'AQCIE et le CIFQ signalent toutefois d'entrée de jeu à la Régie que d'une manière générale leurs vues s'appuient sur des principes d'efficacité économique et ils croient que les exigences relatives aux contributions de la clientèle à l'égard des centrales de production, de la charge locale et du service de point à point devraient être établies en fonction de la causalité spécifique des coûts.

19. Ils croient aussi qu'un des objectifs premiers de la politique doit être la protection de la clientèle locale et de celle du point à point à l'égard des coûts résultant des ajouts au réseau.

20. L'AQCIE et le CIFQ comptent produire un mémoire et un rapport d'expert et faire entendre à l'audience leurs analystes Luc Boulanger et Pierre Vézina de même que leur expert.

III. BUDGET:

21. L'AQCIE et le CIFQ joignent leur budget à la présente demande.

IV. TRADUCTION

22. L'AQCIE et le CIFQ demandent la traduction en langue anglaise de la partie de la preuve du Transporteur qui est en langue française.

V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

23. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier
2843, rue Des Berges,
Lévis (Québec) **G6V 8Y5**
Téléphone : (418) 903-6886
Télécopie : (418) 650-7075
Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR leur demande d'intervention;

RÉSERVER leur droit de réclamer les frais raisonnables encourus pour leur participation à l'instance**.**

Lévis, le 6 juin 2014

(s) Pierre Pelletier
PIERRE PELLETIER
Procureur de l'AQCIE et du CIFQ